

SPECIAL



MUTATIONS INTERDEPARTEMENTALES



Etape suivante :

Renvoyer son accusé de réception avec les pièces justificatives

Date limite : mercredi 16 décembre

Que faire maintenant ?

1/ Aller sur le mail I-Prof pour télécharger la confirmation de participation. Ne pas confondre avec le récapitulatif obtenu après avoir renseigné votre demande dans SIAM !

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
Confirmation de demande de changement de département

A envoyer impérativement après vérification et signature, au plus tard le 16/12/2020, aux services de la direction des services départementaux du : 12 boulevard d'Indochine 75019 PARIS CEDEX 19

Département de rattachement : PARIS
M. : - né(e) le : - enfant(s) : 00
ADRESSE :
N° de téléphone portable : aucun numéro saisi
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE - EN ACTIVITE - Echelon : 07 Au 31/08/2020
Date d'affectation dans le département comme titulaire : 01/09/2011

Affectation :

Rapprochement de conjoints (marié, pacsé, concubins) :	Non
Autorité parentale conjointe :	Non
Durée de séparation effective au 31/08/2021 :	Non
Situation de Parent isolé :	Non
Voeu(x) lié(s) :	Oui
Nom du conjoint et date de naissance :	
Département de rattachement : 075	
CIMM :	Non
Dans le cadre de l'éducation prioritaire, vous totalisez 5 ans d'exercice au 31 août de l'année scolaire en cours	Oui
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au 31 décembre de l'année scolaire en cours	Non
Demande de bonification au titre du handicap sur avis médical (bonification de 800 points)*	Non

* Cette déclaration ne vaut pas constitution du dossier. Pour de plus amples informations merci de contacter votre service gestionnaire.
Voeu(x) émis :
Voeu 1 : 056 MORBIHAN
Voeu 2 : 029 FINISTERE
Voeu 3 : 022 COTES D'ARMOR
Voeu 4 :
Voeu 5 :
Voeu 6 :

~~MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1er DEGRE
RÉCAPITULATIF DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION~~

~~Votre dossier :
M :
Votre grade :
Votre position :
Mise à l'échelle prévue au moment de l'établissement de votre demande, vous avez saisi le numéro de téléphone suivant :
Votre demande de mutation liée à celle d'un(e) enseignant(e) du 1er degré
Vous souhaitez lire votre demande de mutation avec celle de :~~

~~Vos vœux~~

Rang	Libellé	Barème
1	MORBIHAN	110,00 points
2	FINISTERE	105,00 points
3	COTES D'ARMOR	100,00 points

~~Les éléments de votre barème~~

Libellé	Barème
Vous ne formulez pas une demande ni au titre d'un rapprochement de conjoints ni au titre d'autorité parentale conjointe	
Dans le cadre de l'éducation prioritaire, vous totalisez 5 ans d'exercice au 31 août de l'année scolaire en cours	
Vos titres : professeur des écoles de classe normale	
Vos échelons au 31/08/2020 : 07e	
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au 31 décembre de l'année scolaire en cours : NON	
Votre ancienneté de fonction dans le département au 31/08/2021 : 10 années(100 mois 00 jours)	
De votre date d'entrée dans le premier emploi d'enseignant dans le département	
Vous ne formulez pas une demande au titre de la situation de parent isolé	
Vous ne formulez pas une demande au titre du CIMM	
Pour le barème de	
Pour le barème 2,3	
110,00 points	
105,00 points	
100,00 points	

~~Chaque élément de votre barème est communiqué à votre demande de changement de département dans votre lettre I-Prof à partir de mercredi 9 décembre et jusqu'à jeudi 10 décembre.~~

2/ Indiquer le lieu, dater et signer (à la fin du document).

Pièces justificatives à joindre à la présente confirmation :
(L'absence de pièces justificatives entraîne la perte de points entrant dans le calcul du barème)

Pour une demande formulée au titre du rapprochement de conjoints :
- Agents mariés : photocopie du livret de famille
- Agents pacésés : justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
- Agents non mariés ayant un enfant en commun : photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou copie de la reconnaissance anticipée établie au plus tard le 1er janvier de l'année scolaire en cours
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint faisant apparaître la durée de séparation
- Autres activités : se reporter à la note de service
- En cas de chômage, attestation récente d'inscription auprès de pôle emploi et attestation de la dernière activité professionnelle

Pour une demande formulée au titre de l'autorité parentale conjointe :
- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants à charge
- photocopie de la décision de justice et ou justificatif définissant les modalités d'exercices du droit de visite ou d'organisation d'hébergement
- pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre détenteur de l'autorité parentale, ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre détenteur de l'autorité parentale conjointe)

Pour une demande formulée au titre de la situation de parent isolé :
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants
- toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive
- toute pièce attestant que la demande améliorera les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde,...)

Pour une demande formulée au titre des vœux liés (réservée aux conjoints enseignants du 1er degré, mariés, pacésés ou concubins avec enfant) :
- toute pièce permettant de justifier de la situation familiale (voir pièces justificatives au titre du rapprochement de conjoint).

Pour une demande formulée au titre du CIMM :
- Formulaire des éléments d'analyse permettant la reconnaissance du CIMM accessible sur education.gouv.fr

Votre attention est appelée sur le fait que les fausses déclarations peuvent entraîner des sanctions disciplinaires. Dans ce cadre, certaines pièces justificatives complémentaires pourront être exigées de la part des services départementaux.

..... A remplir obligatoirement : Engagement à rejoindre le département obtenu

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de la note de service annuelle, confirme ma demande de changement de département et m'engage à rejoindre le département obtenu à la rentrée scolaire 2021-2022.

Fait à : Le : Signature :

Demande saisie le 12/11/2020 à 17H18

Édité le 08/12/2020 - page 1

ne pas oublier d'indiquer le lieu, dater et signer le document

3/ Si vous constatez des informations erronées, vous annotez en rouge sur la confirmation et/ou barrez les informations. La contestation des barèmes se fait dans une autre phase (vous pourrez vérifier votre barème et le contester entre le 20 janvier et le 3 février).

4/ Joindre les pièces justificatives (attention sans les pièces justificatives le barème ne sera pas corrigé par l'Administration). Situations particulières :

- Demande de rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe : pensez à bien mettre tous les documents. Si vous demandez plus d'une année pour rapprochement de conjoint, pensez à joindre des documents montrant l'intégralité de la séparation (par exemple, une fiche de paie par année de séparation).
- Demande de 800 points : joignez votre confirmation de participation accompagnée d'une enveloppe plus petite sur laquelle vous indiquerez « à l'intention du médecin de prévention » et qui contiendra vos pièces médicales confidentielles et votre notification RQTH (ou celles de votre conjoint/enfant).
- Demande de CIMM : joignez la confirmation de participation, le [formulaire de demande au titre des CIMM](#) et les documents justifiant votre demande de bonification.

5/ Envoyez le tout en recommandé avec accusé de réception avant le 16 décembre (cachet de La Poste faisant foi) à

DSDEN des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 01



Ne pas renvoyer votre confirmation de participation annule automatiquement votre demande. Renvoyez votre confirmation implique que vous acceptez la future affectation dans le département obtenu

Comment le syndicat peut vous aider ?

- 1/ Envoyez les documents en double au syndicat par mail à contact@snudifo13.org
- 2/ Remplissez la [fiche de suivi](#). Formulaire PDF à remplir, à enregistrer sur votre ordinateur pour sauvegarder les informations et à nous renvoyer par mail
- 3/ Adressez nous également votre récapitulatif SIAM avec le barème initial



Consultez ICI le calendrier prévisionnel

Calculez votre barème en ligne [>ICI<](#)

Lisez notre [Dossier spécial Permut](#)

Prenez connaissance de la [liste des pièces à fournir](#)

Une question ? Un doute ? Un conseil ?

Contactez vos délégués FO !

- Franck NEFF : 07.62.54.13.13
- Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17
- Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16
- Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35



PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Nouvelle carte 2021 disponible !

[>>ICI<<](#)

Quels avantages ?

- 1/ Vous êtes syndiqués de janvier à décembre 2021. le mois de décembre 2020 est offert !
- 2/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 10 mensualités. La 1ère s'effectuera fin janvier 2021
- 3/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts
- 4/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement
- 5/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.
- 6/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...